[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): **- (1925)**

Heft 65

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

NOVEMBRE 1925

Numéro 65

Bulletin Mensuel de la Chambre de Commerce Suisse en France

Sommaire

La politique douanière et commerciale de la France. — A la Chambre de Commerce internationale. — Renouvelez votre carte d'identité! — Rapport sur le commerce et l'industrie de la Suisse en 1924. — Nouveaux membres de notre Chambre de Commerce. — Avis aux jeunes Suisses qui viennent chercher des places en France. — Livres à lire ou à consulter. — Tableaux des changes.

Siège social et Secrétariat général
61, Avenue Victor-Emmanuel III, Paris (8e)

Téléphone : Élysées 54-94
Adresse télégraphique : Commersuis-Paris
Les Bureaux, la Bibliothèque, les Salles de lecture et de correspondance sont ouverts de 10 heures à midi et de 14 heures à 17 heures

Section de Lyon
6, Quai des Brotteaux
Lyon
Téléphone : Vaudrey 6-70

Le Numéro : 1 fr. 50

Abonnement : 15 fr.

Section de Marseille
et du Sud-Est
115, rue de l'Évêché, Marseille
Téléphone : 15-25

Fortifiant énergique de l'enfance et de toute personne affaiblie par la maladie, la vieillesse, le surmenage physique ou intellectuel, l'*Ovomaltine*, en favorisant chez la mère une sécrétion lactée riche et abondante, permet aussi l'allaitement maternel L'*Ovomaltine* renferme à l'état concentré les éléments essentiellement nutritifs du malt d'orge, du lait, du jaune d'œuf frais, aromatisés de cacao, et constitue pour tous, un aliment naturel, puissamment fortifiant, stimulant et tonique.

Dans toutes les Pharmacies et les bonnes Maisons d'alimentation

Etablissements WANDER, 58, Rue de Charonne, PARIS (XIe)

OVOMALTINE

ALIMENT NATUREL TONIQUE

EXPOSITION INTERNATIONALE
DE NAVIGATION INTÉRIEURE
ET D'EXPLOITATION
DES FORCES HYDRAULIQUES

1er JUILLET 1926 — 15 SEPTEMBRE 1926

Bâle

38 groupes : Installations pour la navigation et les ports, écluses, bateaux, machines pour bateaux, usines électriques, barrages, constructions hydrauliques, matériel d'exploitation, turbines, générateurs, moteurs, etc.

RENSEIGNEMENTS : HOTEL DE VILLE, BALE

La Chambre de Commerce suisse en France

Fondée en 1918

S'inspirant des sentiments de profonde sympathie et de traditionnelle amitié existant entre la Suisse et la France, la Chambre de commerce suisse a pour but général de protéger et de développer le commerce suisse en France en facilitant toutes les relations industrielles, commerciales et économiques entre les deux pays. (Article 3 des statuts.)

PRÉSIDENT D'HONNEUR :
M. Alphonse Dunant, Ministre de Suisse en France.

PRÉSIDENT-FONDATEUR : M. Ferdinand Doller

MEMBRES D'HONNEUR :
M. Gustave Ador, ancien Président de la Confédération.
M. Ch. E. Guillaume, directeur du Bureau International des Poids et mesures.

Comité de Direction

PRÉSIDENT . . . . . M. J.-L. Courvoisier
VICE-PRÉSIDENT. . M. Auguste Duplan

MEMBRES :
M. Ferdinand Dobler — M. F.-E. Hirt
M. Félix Du Pasquier — M. Aloïs Reymond

Conseil d'Administration

PRÉSIDENT . . . . . M. J.-L. Courvoisier
VICE-PRÉSIDENT. . M. Auguste Duplan
TRÉSORIER . . . . . M. Ch. Courvoisier-Berthoud

MEMBRES.
M. H. Brack — M. Robert Loppacher
M. G. Brandt — M. A.-J. Maret
M. Ferdinand Dobler — M. E. Monvert
M. Félix Du Pasquier — M. J. Muller
M. Ch. Gay — M. J. de Pury
M. F. Genillard — M. A. Reymond
M. F.-A. Graf — M. G.-A. Schelling
M. H. Gunthert — M. A. Stirlin
M. H. Heer — M. Wolfer Sulzer
M. F.-E. Hirt
M. A. Jam

COMMISSAIRES DES COMPTES . . . M. Raoul La Roche
M. Ed. de Rham
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL . . . M. Maurice Trembley
SECRÉTAIRE-ARCHIVISTE . . M. Léon Mathez

Comités des Sections régionales

Section de Lyon

PRÉSIDENT D'HONNEUR . . M. Georges Meyer, Consul de Suisse.
PRÉSIDENT. . . . . M. Jacques Muller

MEMBRES :
M. Blickenstorfer — M. Albert Joho
M. Paul Gruaz — M. Keller
M. Haeggi — M. Wegelin.

Section de Marseille et du Sud-Est

PRÉSIDENT D'HONNEUR . . M. Paul Leuba, Consul de Suisse.
PRÉSIDENT. . . . . M. Georges Angst
VICE-PRÉSIDENT. . . . . M. Henry Sigg
SECRÉTAIRE. . . . . M. Louis Bovet
TRÉSORIER. . . . . M. Biedermann

MEMBRES :
M. Henri Brack — M. Henri Wessel
M. J.-C. Buhler — M. Getaz
M. Albert Hedinger — M. Taillens.

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

SIÈGE SOCIAL : 61, AVENUE VICTOR-EMMANUEL III

PARIS (8e)

BULLETIN MENSUEL

NOVEMBRE 1925 — Le Numéro : 1 fr. 50 — Abonnement : 15 fr. — Numéro 65

PRÉSIDENT D'HONNEUR: M. ALPHONSE DUNANT, MINISTRE DE SUISSE EN FRANCE
PRÉSIDENT: M. J.-L. COURVOISIER
VICE-PRÉSIDENT: M. AUGUSTE DUPLAN
TRÉSORIER: M. CH. COURVOISIER-BERTHOUD
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL: M. MAURICE TREMBLEY

La Politique Douanière et Commerciale de la France

Pour continuer la série d'articles que nous nous proposons de consacrer aux relations commerciales franco-suisses, nous reproduisons aujourd'hui une très intéressante étude qui a paru dans les Rapports économiques de la feuille officielle suisse du commerce (n° du 17 octobre 1925). On y trouvera une vue d'ensemble de la politique douanière et commerciale de France depuis 1892 et nous sommes certains que nos lecteurs y liront avec un intérêt particulier les passages concernant l'histoire des relations commerciales franco-suisses.

Par la loi du 11 janvier 1892 portant établissement du tarif des douanes, la France mit fin à la politique libre-échangiste qu'elle avait suivie pendant une trentaine d'années et s'engagea, sur les instances de ses industriels et de ses agriculteurs, dans la voie du protectionnisme. Cette loi, qui est encore en vigueur aujourd'hui, institue un tarif à deux colonnes : tarif général et tarif minimum. Celui-ci est appliqué aux pays qui font bénéficier les marchandises françaises d'avantages corrélatifs et les assujettissent à leurs taux les plus réduits. La dénonciation de ses traités à tarifs des années 1881 et 1882 — dont le traité avec la Suisse — rendit à la France une pleine liberté d'action pour la mise en vigueur de son tarif autonome, le 1er février 1892.

La Suisse n'ayant pu reconnaître le tarif minimum, dont les taux étaient beaucoup plus élevés que ceux de l'ancien tarif français et n'offraient aucune stabilité, comme l'équivalent de son tarif conventionnel, le Gouvernement français accepta de négocier sur les rubriques intéressant plus spécialement l'exportation suisse. Un arrangement commercial fut signé le 23 juillet 1892. Il obtint l'approbation des Chambres fédérales, au mois de décembre de la même année, mais fut repoussé par la Chambre des Députés. Dès le 1er janvier 1893, les deux pays s'appliquèrent réciproquement leur tarif général. La Suisse éleva certains taux de son tarif, afin de balancer quelque peu les charges qui grevaient les importations suisses en France.

Au cours de la seconde moitié de l'année 1894, des tentatives furent faites de part et d'autre pour reprendre les conversations. L' « Union pour la reprise des relations commerciales avec la Suisse », composée de commerçants et industriels français, organisa à l'occasion de la fête de tir de Mâcon, au mois de septembre 1894, une grande manifestation qui contribua beaucoup à détendre les relations entre les deux pays. Un arrangement intervint le 25 juin 1895, sous forme d'un échange de notes, par lequel le Gouvernement français se déclarait disposé à soumettre au Parlement les réductions du tarif minimum issues des négociations, alors que la Suisse accordait son tarif d'usage à la France. Il ne s'agissait pas d'un traité proprement dit, mais seulement d'une entente, conclue pour une durée indéterminée. Elle déploya ses effets dès le 19 août 1895, après que les mesures décrétées par les deux Gouvernements eurent reçu l'approbation des Parlements.

Quelques années plus tard, la Suisse élabora un nouveau tarif (loi du 10 octobre 1902). Lors de l'entrée en vigueur du tarif d'usage de 1906, la France rétablit les taux primitifs de son tarif